

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 7 DÉCEMBRE 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **7 décembre 2015 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroix, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 4 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance par un moment de recueillement, et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

15-12-189

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

15-12-190

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre 2015

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Yves Plante

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 novembre 2015 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

15-12-191

5. OMH – Approbation du budget 2016

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac a soumis un budget pour l'année 2016 au montant de 210 958 \$ pour les revenus et au montant de 253 280 \$ pour les dépenses;

CONSIDÉRANT que le déficit s'élève à 42 322 \$, soit 38 090 \$ payable par la Société d'Habitation du Québec et 4 232 \$ par la municipalité réparti comme suit :
Un déficit de 4 510 \$ pour la résidence Lassiseraye et un surplus de 278 \$ pour la résidence Bruyère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-du-Lac.

15-12-192

6. Bélanger Sauvé, avocats - Abonnement

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre un contrat de service de consultation pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que ce service est de 1 500 \$, plus les taxes applicables, incluant le service de base et la vérification juridique des procès-verbaux des réunions de conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER l'offre de service de consultation annuel couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour les services du cabinet Bélanger Sauvé à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 23 novembre 2015;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2016 le montant applicable pour ce paiement;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense en janvier 2016;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 «Services juridiques avocats» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-12-193

7. Vente pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires

CONSIDÉRANT qu'un avis de vente d'immeuble a été transmis au cours du mois de novembre 2015 aux personnes endettées envers la municipalité pour les impôts fonciers échus pour les années 2013-2014;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 1023 et ss. du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, si elle en reçoit l'ordre du conseil, transmettre avant le 20 décembre de chaque année au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait des propriétés à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroux

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la liste des immeubles à être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires pour les exercices 2013-2014;

DE RATIFIER les ententes de paiement conclues avec quelques contribuables;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait des propriétés à être vendues par enchère publique, le tout accompagné d'un état des taxes;

DE RETENIR le cas échéant, les services professionnels de Me Louise Péloquin, notaire, pour la description de ces immeubles, s'il y a lieu;

D'ORDONNER au besoin, l'inscription d'une hypothèque légale contre les biens meubles et immeubles dont une redevance municipale est supérieure à 5 000 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » s'il y a lieu, les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-12-194

8. L'Annonneur – Vœux pour le temps des fêtes

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réserver un espace publicitaire dans un journal local pour souhaiter les meilleurs vœux pour le temps des fêtes;

CONSIDÉRANT que le journal «L'Annonneur» offre ses services pour un montant de 285 \$ plus les taxes applicables pour un espace d'un quart de page en couleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉSERVER un espace publicitaire pour les vœux du temps des fêtes dans le journal «L'Annonneur» au montant de 285 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication Avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-12-195

9. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent, depuis le mois de décembre 2008, établir par résolution le calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances selon l'article 148 du Code municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que ce calendrier devra faire l'objet d'un avis public conformément à la loi et selon l'article 148.0.1 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 est le suivant :

- Lundi 11 janvier 2016
- Lundi 08 février 2016
- Lundi 14 mars 2016
- Lundi 11 avril 2016
- Lundi 09 mai 2016
- Lundi 13 juin 2016
- Lundi 11 juillet 2016
- Lundi 15 août 2016 (3^e lundi du mois)
- Lundi 12 septembre 2016
- Mardi 11 octobre 2016 (Exception Fête de l'Action de Grâce)
- Lundi 14 novembre 2016
- Lundi 12 décembre 2016

QUE toutes les séances débuteront à 20 heures et se dérouleront à la salle du conseil, située au deuxième étage du 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac;

QUE le calendrier sera également affiché par un avis public aux deux endroits habituels et publié au mois de janvier dans le bulletin spécial du budget 2016.

15-12-196

10. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François – Quote-part 2016

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 161 568 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la quote-part de 2016 au montant de 161 568 \$;

DE RÉSERVER aux prévisions budgétaires 2016, une contribution égale à 161 568 \$.

15-12-197

11. Confirmation de la participation financière pour l'édition 2016 du Vélo sur la Rivière

CONSIDÉRANT qu'en 2015, le montant prévu à l'article 10 de l'entente, a été de 80 % de 5 000 \$, soit 4 000 \$ pour la Municipalité de Pierreville, 4 000 \$ pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac et 2 000 \$ pour Odanak, puisque le surplus ponton peut être affecté s'il y a lieu;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les Municipalités membres sont d'accord pour budgéter le même montant que l'an dernier pour la quote-part, soit 4 000 \$ pour les 2 municipalités et de 2 000 \$ pour Odanak, pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PRÉVOIR dans les prévisions budgétaires 2016 une quote-part de 4 000 \$;

D'AUTORISER les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution lors du paiement de la quote-part en 2016.

15-12-198

12. Municipalité de Pierreville – Paiement de la quote-part pour la gestion des bouées 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a pris en charge les bouées et ses équipements;

CONSIDÉRANT qu'il y a une facture détaillant les coûts reliés à la prise en charge des bouées et fixés au prorata de notre population;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à 2 469,84 \$ pour la part de la Municipalité de Saint-François-du-Lac concernant l'enlèvement des bouées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de 2 469,84 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisation à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-12-199

13. Feuillelet paroissial du Bas Saint-François – Espace publicitaire 2016

CONSIDÉRANT que le feuillelet paroissial du Bas Saint-François propose de renouveler l'espace publicitaire pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'un espace publicitaire simple est de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT que le montant a été planifié lors du budget 2015 et qu'il doit être payé cette année même si c'est une publication 2016 puisque les frais du montage sont assumés en 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER un espace publicitaire simple au coût de 100,00 \$ et d'annoncer la même publicité que l'an dernier dans le Feuillelet paroissial du Bas Saint-François;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et ce, à même le budget 2015.

15-12-200

14. Mandat d’ingénieur de la MRC de Nicolet-Yamaska – Préparation de l’appel d’offres et du devis pour la réception de soumissions par des firmes d’ingénierie concernant la réalisation du Plan d’Intervention

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska, n’offre plus le service pour la réalisation du Plan d’Intervention, mais qu’elle peut faire le mandat de préparer un devis pour aller en appel d’offres, afin d’obtenir le service auprès d’une firme d’ingénierie indépendante;

CONSIDÉRANT que l’offre de services pour la préparation d’un devis est estimée à près de 3 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la MRC de Nicolet-Yamaska pour la préparation du devis et le soutien en gestion contractuelle lors de l’appel d’offres sur invitation et de l’octroi de contrat;

QUE ce mandat est donné pour le mois de janvier 2016;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution au budget 2016.

15-12-201

15. Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval – Appui pour l’implantation d’une tour Bell Mobilité Inc.

CONSIDÉRANT qu’en date du 20 octobre 2015, Bell Mobilité Inc. a résilié son bail daté du 15 mars 2011, sans aucune explication tant au propriétaire locateur du terrain qu’à la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

CONSIDÉRANT que cette tour devait offrir, de la part de Bell Mobilité Inc., un service adéquat et une couverture acceptable de réseau cellulaire et signaux internet haute vitesse à sa population et à la population des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT qu’en 2013, Bell Mobilité Inc. a communiqué avec la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, l’informant que cette dite tour serait érigée en 2015;

CONSIDÉRANT que Bell Mobilité Inc. a créé des attentes auprès des citoyens de Saint-Zéphirin-de-Courval mais également des citoyens des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT qu’il n’est pas acceptable qu’en 2015 les régions éloignées soient mieux couvertes que les régions du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-François-du-Lac veut également une meilleure couverture du réseau cellulaire de Bell Mobilité Inc. dans la région, puisque leurs citoyens pourront en bénéficier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval en demandant à Bell
Mobilité Inc. de revoir ses positions;

DE DEMANDER également à Bell Mobilité Inc., de considérer la couverture du
réseau cellulaire dans la région, afin de satisfaire les citoyens des municipalités
voisines.

15-12-202

16. Cartier Chauffage – Passerelle au grenier de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT que Cartier Chauffage a suggéré de faire une passerelle, au grenier
de l'édifice, afin d'atteindre les équipements à entretenir sans passer sur le matériel
d'isolation;

CONSIDÉRANT que ces travaux s'élèvent à 590 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles –
ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

15-12-203

17. Aquatech – Acceptation de l'offre de services 2016

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech offre ses services pour la prise en charge
des installations d'interception et de traitement des eaux usées de notre municipalité
pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que le contrat s'élève à 23 000 \$ plus les taxes applicables
(24 147,12 \$ net);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme Aquatech pour janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels –
Égouts » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution au
budget 2016.

AVIS

18. Avis de motion – Règlement numéro 01-2016 relatif à la taxation des cours d'eau Charlotte et de Neuve

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour
adoption, un règlement numéro 01-2016 relatif à la taxation des cours d'eau
Charlotte et de Neuve.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense
de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera
présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

AVIS

19. Avis de motion – Règlement numéro 02-2016 abrogeant le règlement numéro 16-98 autorisant des personnes à délivrer des constats d’infraction au nom de la municipalité

Le conseiller Pascal Théroix donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 02-2016 abrogeant le règlement numéro 16-98 autorisant des personnes à délivrer des constats d’infraction au nom de la municipalité.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

15-12-204

20. Avenues citoyennes – Appui dans le cadre du pacte rural territorial 2014-2015 de la MRC de Nicolet-Yamaska pour un projet de service de médiation

CONSIDÉRANT que l’organisme Avenues citoyennes veut demander un soutien financier, dans le cadre du pacte rural territorial 2014-2015 de la MRC de Nicolet-Yamaska, afin de mettre en place un service de médiation citoyenne dans la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’APPUYER la demande de soutien financier d’Avenues citoyennes, organisme de justice alternative, dans le cadre du pacte rural territorial 2014-2015 de la MRC de Nicolet-Yamaska, pour son projet de service de médiation.

21. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

23. RAPPORT DES COMITÉS

- Mme Julie Bouchard, conseillère, donne rapport de l’OMH
- M. Daniel Labbé, conseiller, donne rapport de la Coop de santé
- M. Pascal Théroix, conseiller, donne rapport de l’activité du Père-Noël
- M. Pierre Yelle, maire, donne rapport de ses activités du mois

15-12-205

24. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2015

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5481	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	197.90
5482	Accommodeur St-François (Essence)	123.75
5483	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	289.22
5484	Aquatech (Honoraires professionnels)	908.61

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5485	Buropro Citation (Fournitures de bureau)	241.09
5486	Compteurs Lecompte inc. (Compteurs d'eau)	840.01
5487	Emco Ltée (Matériaux aqueduc)	2 583.42
5488	Entreprises Alain Bélanger (Fauchage route de la Castororie)	732.97
5489	Entreprises Pierreville Ltée (Location machinerie)	5 298.01
5490	Équipements Raydan (Location d'équipements)	13.80
5491	F.D.Jul inc. (Fournitures)	20.93
5492	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport - poste)	11.37
5493	Fonds de l'information foncière (Droit mutations – Nov. 2015)	16.00
5494	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Novembre)	335.00
5495	Groupe Environex (Analyse d'eau usée - Novembre)	57.20
5496	Réal Huot inc.(Matériaux aqueduc)	864.72
5497	Hydro-Québec (Eclairage public - décembre 2015)	1 041.57
5498	Hydro-Québec autres (Poses de 3 luminaires)	496.69
5499	Kiopini Serge (Remboursement pour Raphaël Kiopini)	100.00
5500	Métro Rouillard & Frères (Fournitures)	75.47
5501	Nadeau Martine (Remboursement pour Raphaëlle Bélisle)	35.25
5502	Office de tourisme de Nicolet-Yamaska (Publicité Ponton)	264.44
5503	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	201.91
5504	Péloquin Peggy (Remb. achat fournitures salle Germain Nadeau)	114.92
5505	Régie d'incendie Pierreville (Assistance ambulance)	215.13
5506	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Novembre 2015)	10 893.05
5507	Régie de gestion des matières résiduelles (Collecte feuilles 2015)	350.00
5508	Salvas Marco (Remboursement pour Alexis et Cédric Salvas)	117.50
5509	Vacuum D.L. inc. (Service de vacuum - Regard d'égout et station)	2 339.65
5510	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	242.00
5511	Piché Paul (Allocation cellulaire - Décembre 2015)	25.00
5512	Dufault Gérard (Déneigement édifice)	1 518.34
5513	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part déc. 2015)	13 240.63
5514	Ferme Alexis Senc. (Déneigement chemins d'hiver - 1/5)	17 246.25
5515	Gamelin Ghislaine (Grand ménage Salle Germain Nadeau – Nov.)	60.00
5516	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	82.30
	TOTAL DES CHÈQUES	60 872.45

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5463	Lien maison de la famille (Le) (Cotisation 2015)	250.00
5464	Yelle Pierre (Remboursement de frais déplacement)	131.60
5465	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 déc. au 29 fév. 2016)	397.57
5466	Télérecharge (Timbres)	919.80
5467	Michon Yvon et Alex peintres (Peinture salle Germain Nadeau)	672.60
5468	Bell Canada (Téléphones édifices - Novembre 2015)	773.63
5469	Société canadienne des postes (Frais postal - Rapport du maire)	123.02
5470	Petite Caisse renflouement (Eau, café, décoration, bonbons)	160.61
5471	Crédit-Bail RCAP inc. (Location photocopieur-3 mois)	617.42

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5472	Distribution P.Larochelle (Fourniture pour bibliothèque)	51.74
5473	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - novembre 2015)	103.67
5474	Latraverse Hélène (Remboursement fournitures bureau)	79.98
5475	Hydro-Québec (Electricité usine - novembre 2015)	2 698.08
5476	Croix Bleue Médiavie (Assurance collective - Décembre 2015)	1 535.76
5477	Mutuelle des Municipalités du Québec (Franchise - Règlement)	1 000.00
5478	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	580.76
5479	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Nov. 2015)	5 234.39
5480	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - novembre 2015)	1 415.24
	TOTAL DES CHÈQUES	16 745.87

DÉBOURSÉS NOVEMBRE 2015

Salaires novembre 2015	17 152.53
TOTAL DES DÉBOURSÉS	17 152.53

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2015;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2015 et au budget 2016 à venir aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

25. Période de questions

- Chèques 5487 et 5489 Emco et Entreprises Pierreville – Aqueduc
- Travaux de stabilisation au 369 rue Notre-Dame
- Chèque 5488 – Fauchage route de la Castorerie

26. Conclusion

15-12-206

27. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière